

RAPPORT DES ACTIVITÉS 2018-2019

PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE



Association des
Grands-Parents
du Québec

L'ASSOCIATION DES GRANDS-PARENTS DU QUÉBEC
organisme national depuis 2004

Le 25 mai 2019

Mot du président



1989-2019 : 30 ans au service des grands-parents

2004-2019 : 15 ans comme organisme national de défense et d'aide des grands-parents et de leurs petits-enfants

Je suis très heureux de fêter avec vous un double anniversaire, soit le **30^e anniversaire** de fondation de l'Association des grands-parents et le **15^e anniversaire** de refondation de celle-ci à titre d'organisme national couvrant et desservant les grands-parents de tout le Québec. Jusqu'à tout récemment, l'Association des grands-parents du Québec (AGPQ) couvrait 16 des 17 régions. Récemment, des grands-parents de la région du Nord-du-Québec ont adhéré à l'Association. Nous pouvons maintenant dire que l'AGPQ est présente dans les 17 régions du Québec. **C'est donc vraiment mais vraiment un organisme national** (voir annexes 1, 2 et 3 sur la distribution régionale de la population desservie).

Je veux tout d'abord rendre hommage à Mme Monic Avoine, vice-présidente, responsable bénévole de la ligne d'écoute et organisatrice d'événements depuis 15 ans. Le Conseil des Aînés a reconnu son dévouement exceptionnel pour la cause des grands-parents en 2007.

Merci beaucoup Mme Avoine de votre appui sans faille au cours de toutes ces années. Les grands-parents que vous avez aidés, accompagnés voire consolés. Depuis 15 ans, vous êtes l'oreille de milliers de grands-parents qui vous sont grandement reconnaissants. Vous êtes aussi l'âme de l'Association. Votre écoute empathique a été d'un grand réconfort pour des milliers d'appelants au cours de toutes ces années. Mme Avoine, sans vous, l'Association n'aurait pas survécu au décès de sa présidente fondatrice, Mme Beaudet.

Je veux également rendre hommage et souligner son engagement depuis 2006 à Me Luc Trudeau. Il s'est dévoué au cours de ces années pour conseiller l'AGPQ et pour donner bénévolement une dizaine de conférences par année aux grands-parents dans les principales villes du Québec. Il m'a également accompagné en Commission parlementaire pour défendre la cause des grands-parents et ce, bénévolement. Son engagement exceptionnel pour faire évoluer le droit des grands-parents a été souligné par le Conseil des Aînés en 2011.

Me Trudeau, je tiens à vous remercier des précieux conseils aux écoutantes et au conseil d'administration (CA) de l'AGPQ. D'un côté, nous avons une écoutante empathique avec Mme Avoine et de l'autre côté Me Trudeau est un homme d'une grande sagesse, d'une grande expérience en droit, 35 ans de pratique en droit ce n'est pas rien. Je tiens également, au nom de tous les grands-parents que vous avez défendus et aidés, à vous remercier sincèrement.

Je tiens également à remercier Mme Céline Pichette pour son implication pour la cause des grands-parents ainsi que son dévouement à titre d'animatrice de la page Facebook et de membre du CA.

Je remercie M. Peter Eusanio de son insistance à développer le volet anglophone de notre organisme. Grâce à vous, l'Association desservira bientôt les grands-parents de langue anglaise aussi bien que ceux de langue française. Votre connaissance de la communauté anglophone est très enrichissante pour le CA.

Je remercie également M. Claude Roch, secrétaire du CA qui rapporte fidèlement nos discussions et nos décisions.

Je remercie Mme Vita Fontana d'avoir rejoint, depuis quelques mois, le CA. Son apport enrichit les discussions au CA de l'AGPQ. Je vous remercie également de répondre aux grands-parents anglophones. C'est très apprécié.

Je vous souhaite un bel été avec vos proches et, si possible, avec vos petits-enfants.

A handwritten signature in cursive script that reads "Henri Lafrance".

Henri Lafrance, président directeur

Présentation

L'Association des grands-parents a été fondée en 1989, incorporée en 1990 comme organisme local de Beauport et des environs. En 2004, elle a étendu son champ d'action à l'ensemble du Québec. Elle a, par conséquent, changé de nom. De plus, elle organise des événements et des activités dans les principales agglomérations du Québec. Depuis 2004, elle maintient une ligne d'écoute accessible sans frais à tous les grands-parents et aînés. Aux annexes 1, 2 et 3, vous verrez la représentativité régionale de l'AGPQ dans les 17 régions administratives du Québec.

L'AGPQ a fait des activités, des conférences, des cafés-rencontres et des rencontres d'information dans les villes suivantes : Beauport, Québec, Montréal, Longueuil, Boucherville, Sherbrooke, Trois-Rivières, Gatineau, Saguenay, Saint-Félicien, Laval, Val-d'Or, Montmagny, Saint-Damase (Montérégie), Drummondville, Saint-Hyacinthe, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Chambly, Carignan, St-Jean-sur-Richelieu et Rivière-du-Loup.

Mission

L'Association des grands-parents du Québec (AGPQ) a pour mission la défense des droits des grands-parents et des aînés. Elle défend aussi les droits des enfants à maintenir des relations avec leurs grands-parents. Elle a aussi pour mission d'aider les grands-parents en difficultés et de les accompagner dans leur cheminement.

Vision

Par son action, l'Association permet d'améliorer la relation grands-parents – petits-enfants et ainsi aider de très nombreux enfants à mieux grandir. Elle vise à rendre les choses plus équitables pour les grands-parents et les aînés.

Nos principaux services et activités

- ✓ Représentations politiques, intervention auprès des autorités politiques et des médias.
- ✓ Ligne d'écoute sans frais dans toutes les régions du Québec.
- ✓ Rencontres d'information juridique, psychologique ou politique.
- ✓ Groupe d'entraide, de réflexion et d'action (cafés-rencontres).

Nos coordonnées

Nos bureaux sont situés sur la Côte-de-Beauport près de Québec.

Notre adresse postale : Casier postal 2011, Beauport (Québec) G0A 1E0

Téléphone administratif : 418-702-3544

Ligne d'écoute à Montréal : 514-745-6110

Ligne d'écoute sans frais : 1 866-745-6110

Site Web : www.grands-parents.ca

Facebook: <https://www.facebook.com/grandparents.quebec>

Faits marquants de l'année 2018-2019

Réforme du droit de la famille

La Chambre des notaires du Québec a initié en avril 2018 la Commission citoyenne sur le droit de la famille. Le but de celle-ci était de faire pression sur les partis politiques pour qu'ils s'engagent à actualiser le droit de la famille. Le président de la Chambre des notaires a demandé à notre président, M. Henri Lafrance, à être l'un des sept commissaires à siéger à cette Commission. Celle-ci était co-présidée par Me Alain Roy et Me Jean-Paul Dutrisac. Les commissaires étaient Me Marie-Ève Brown, Me Sophie Gagnon, Me Sylvie Schirm, et Mme Michèle Vatz Laaroussi

Me Luc Trudeau, membre du CA de l'AGPQ a défendu la cause des grands-parents et de leurs petits-enfants devant cette commission. Ce document est disponible sur le site de la [Commission citoyenne sur le droit de la famille](#). Nous vous invitons à prendre connaissance du résumé de ce qui s'est dit concernant les relations entre petits-enfants et grands-parents (voir annexe 4).

L'Association a préparé un mémoire à la Commission citoyenne sur le droit de la famille initiée par la Chambre des notaires du Québec. Il a été déposé par Mme Monic Avoine, vice-présidente de l'Association aux audiences du 12 juin 2018 à Québec. Il est important que les droits des petits-enfants à maintenir des relations avec leurs grands-parents continuent à être maintenus via l'article 611 C.C.Q. Nous avons sensibilisé la Commission à l'importance des grands-parents, c'est ce qui a été fait dans notre mémoire et c'est ce que Mme Avoine a défendu lorsqu'elle s'est présentée devant la Commission.

Nous avons également fait des recommandations pour rappeler aux commissaires qu'il ne faut pas que des adoptions plénières soient indûment faites. Celles-ci, on le sait, rompent de manière définitive les liens de filiation de l'enfant avec sa famille d'origine et ses grands-parents.



De gauche à droite : Me Alain Roy, Me Sophie Gagnon, Me Jean-Paul Dutrisac, M. Henri Lafrance et Me Sylvie Schirm
Absentes de la photo : Me Marie-Ève Brown et Mme Michèle Vatz Laaroussi

Bénévoles

Nous avons continué à mettre l'accent sur une collaboration intensifiée avec les Centres d'Action bénévole, particulièrement avec le Centre d'action bénévole de Québec, Accès Bénévolat, (Est de Montréal) Centre d'action bénévolat de l'Ouest-de-l'île et avec le Centre d'action bénévole de Montréal. Cette collaboration nous aide dans notre recrutement de bénévoles.

L'AGPQ cherche ainsi à mieux gérer ses bénévoles, mais surtout à en recruter des nouveaux. Nous visons surtout les baby-boomers et les étudiants en travail social et en droit ainsi qu'auprès de nos membres.

Nous remercions chaleureusement Mme Monic Avoine, responsable bénévole de la ligne d'écoute, Mme Céline Pichette, animatrice bénévole de la Page Facebook et Me Luc Trudeau pour ses précieux conseils et ses conférences qui sont toujours très appréciées.

Assemblée générale annuelle

Le 3 juin 2018, l'Assemblée générale de l'AGPQ s'est tenue à l'Hôtel le Mortagne à Boucherville. Au-delà de 40 personnes étaient présentes.

Page Facebook



Mme Céline Pichette a utilisé Facebook pour faire connaître les activités et les interventions de l'Association. Nous remercions Mme Pichette, vice-présidente, pour son beau travail d'animation de la page Facebook de l'AGPQ qui est de plus en plus fréquentée grâce à celle-ci. Notre visibilité a augmenté depuis 1 an de façon importante. Présentement, il y a près de 1400 personnes qui suivent la page. Nous invitons ceux et celles d'entre vous à aimer et à suivre notre page Facebook.

Dossiers politiques en cours

L'AGPQ défendra auprès la ministre de la Justice, Mme Sonia Lebel, le droit des petits-enfants à maintenir une relation avec leurs grands-parents.

Nous invitons chacun d'entre vous à vous inscrire à la consultation publique sur la réforme du droit de la famille qui se déroule présentement dans diverses régions car le grand public peut se présenter devant la Commission et faire valoir ses arguments sur différents thèmes qui touchent de près ou de loin le droit de la famille.

L'Association suivra de très près les travaux de la Commission spéciale sur la protection de la Jeunesse.

L'AGPQ a aidé une grand-mère qui a été obligée de laisser son travail pour prendre soin de ses petits-enfants. Le juge lui avait accordé la garde de ses petits-enfants à titre de famille d'accueil de proximité. Mais, contrairement aux autres familles d'accueil, étant la grand-mère, elle devait attendre au moins 6 mois avant de recevoir les compensations financières prévues aux familles d'accueil. L'AGPQ a dénoncé cette situation auprès des ministres de la Santé et auprès de plusieurs députés. Jusqu'à maintenant, elle n'a pas encore reçu de réponse favorable afin que les grands-parents, vivant une telle situation, soient traités d'une façon équitable. Cette revendication sera soumise à la nouvelle Commission spéciale sur la protection de la jeunesse.

Analyses politiques non partisans

L'AGPQ a effectué des recherches sur les tendances de la jurisprudence en matière de relation entre les petits-enfants et les grands-parents. Les documents produits nous serviront dans la présentation de notre mémoire sur la réforme du droit de la famille et dans nos différentes revendications auprès des autorités politiques.

L'AGPQ s'est penchée sur le projet de loi C-78 : « Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi ». Une synthèse de ce projet a été préparée par des bénévoles en droit.

Intervention auprès des médias

Le 29 octobre 2018, Mme Monic Avoine a rencontré un journaliste du Beauport Express.

Le 5 novembre 2018, Mme Monic Avoine a rencontré la journaliste Mme Isabelle Légaré du Nouvelliste de Trois-Rivières.

En juin 2018, Mme Monic Avoine a échangé avec Mme Gisèle Gizard, présidente de l'École des grands-parents Européens.

Rencontre des députés et ministres

L'AGPQ a rencontré des députés et ministres en 2018-2019 pour faire valoir ses revendications et pour expliquer le rôle de l'Association. Nous les avons aussi invités à référer les grands-parents qui auraient besoin de l'aide ou de l'accompagnement à l'AGPQ.

Pour faire connaître également l'AGPQ, une lettre de félicitations a été adressée à chacun des députés ou réélus le 10 décembre 2018.

En avril 2018, Me Luc Trudeau a rencontré Me Kathleen Weil, ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise

Le 26 mai 2018, M. Lafrance a rencontré M. Simon Jolin-Barrette, député responsable de la justice de la 2^e opposition pour discuter de la réforme du droit de la famille. Il a également rencontré un candidat de la Coalition avenir Québec, M. Sylvain Lévesque.

Le 3 juillet 2018, M. Henri Lafrance a rencontré la ministre Mme Stéphanie Vallée et le juge en chef associé, M. Robert Pidgeon pour parler de la reconduction du projet pilote « Parentalité, conflits et résolutions » du Ministère de la Justice.

Le 30 juillet 2018, M. Lafrance a rencontré les candidats de la Coalition avenir Québec Mme Émilie Foster, M. Jean-François Simard et M. François Legault.

Le 5 août 2018, M. Lafrance et Mme Avoine ont rencontré la candidate de la Coalition avenir Québec, Mme Émilie Foster.

Le 18 septembre 2018, M. Lafrance a rencontré le député de Lafontaine, M. Marc Tanguay.

Le 9 octobre 2018, M. Lafrance a rencontré la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Émilie Foster.

Le 28 novembre 2018, M. Lafrance rencontre la ministre de la Justice, Mme Sonia Lebel à Montréal.

Le 12 décembre 2018, M. Lafrance a rencontré le député de Chauveau, M. Sylvain Lévesque.

Le 4 mars 2019, M. Lafrance a rencontré la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Émilie Foster.

Le 20 mars 2019, M. Lafrance a participé à un 6 à 8 afin de rencontrer la ministre de la Justice, Mme Sonia Lebel ainsi que le député de Montmorency, M. Jean-François Simard.

Le 30 mars 2019, M. Lafrance a rencontré le député de Chauveau, M. Sylvain Lévesque, et le député de Montmorency, M. Jean-François Simard.



M. Henri Lafrance et Me Sonia Lebel,
Ministre de la Justice



Me Kathleen Weil



Mme Émilie Foster



M. Sylvain Lévesque



M. Jean Francois Simard



M. Simon Jolin-Barrette



M. Marc Tanguay



M. Lionel Carmant



Mme Stéphanie Vallée



M. François Legault



Monic Avoine répondant à une grand-mère en difficulté

Ligne d'écoute

La ligne d'écoute est toujours très utilisée par les grands-parents et représente toujours « la porte d'entrée » à l'Association pour plusieurs grands-parents qui vivent des difficultés. La disponibilité de la ligne d'écoute est toujours de 8 heures par jour soit de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi totalisant plus de 2000 heures par année.

Cette année encore, nous tenons à souligner la contribution exceptionnelle de nos plus chaleureuses intervenantes soit Mmes Monic Avoine et Monic Godin. Il faut souligner que les appels des grands-parents proviennent de toutes les régions du Québec. Le nombre d'appels a été d'environ 1000 cette année.

Voici quelques situations rencontrées par les écoutant(e)s:

1. Les parents exigent de l'argent ou des biens pour laisser les petits-enfants aux grands-parents.
2. Les parents menacent les grands-parents : « si tu refuses de garder les enfants en fin de semaine, tu ne les verras plus ».
3. Les enfants sont négligés par les parents. Les grands-parents compensent cela en prenant soin et en s'occupant des jeunes. Les grands-parents gardent à temps plein leurs petits-enfants avec le consentement des parents. Ils paient pour tous les besoins des enfants. Mais s'ils demandent de toucher les programmes sociaux ou fiscaux relatifs aux enfants (Paiement de soutien aux enfants (Québec) et l'allocation canadienne pour enfants), les parents les menacent de ne plus revoir les enfants.
4. Les enfants sont négligés par les parents. Les grands-parents compensent cela en prenant soin et en s'occupant des jeunes. Ils s'épuisent et demandent l'aide du CLSC. Les intervenants de ce dernier demandent l'intervention du directeur de la protection de la jeunesse. Celui-ci fait placer l'enfant dans une famille d'accueil. Si l'enfant est jeune ou très jeune, il sera probablement placé dans une famille qui veut l'adopter. Si cela se fait, les grands-parents deviendraient des étrangers au sens de la loi.
5. Les grands-parents aident leur fils ou leur fille qui vit un divorce ou une séparation difficile. Lorsque l'un des parents est diabolisé par l'autre et subit de l'aliénation parentale, c'est non seulement lui qui est visé mais également ses parents et ses frères et sœurs. Les grands perdants sont bien sûr les enfants.

6. Le fils ou la fille des grands-parents, père ou mère des petits-enfants est décédé(e). Le parent survivant désire rayer de sa vie et celle de son enfant la lignée du parent décédé. Il veut faire adopter son enfant par un nouveau conjoint. Si cela se fait, les grands-parents deviendraient des étrangers au sens de la loi.
7. Suite à un différend quelconque entre parents et grands-parents, ceux-ci se voient interdire l'accès aux petits-enfants. Pourtant, les parents étaient très heureux auparavant de leurs dévouements dans les soins et la garde des enfants.

Rencontres d'information

L'AGPQ continue à bien informer ses grands-parents en tenant régulièrement des rencontres d'information juridique en compagnie de Me Luc Trudeau, avocat depuis 35 ans en droit de la famille et en droit de la jeunesse. Me Trudeau est conférencier depuis 2006 sur le droit des grands-parents et de leurs petits-enfants.



Me Luc Trudeau

Les rencontres ont été présentées cette année respectivement à Québec, Saint-Hyacinthe, Drummondville, Longueuil, Boucherville et Montréal.

Lors des rencontres d'information, Me Trudeau renseigne les grands-parents sur le droit des petits-enfants à maintenir des relations avec eux. On y parle également des aspects psychologiques et des problématiques politiques qui entourent l'exercice de ses droits.

On a constaté que les rencontres d'information sont de plus en plus populaires et appréciées des membres. La participation se situe entre 35 et 40 personnes à chaque rencontre. Cette augmentation nous incite à continuer et à multiplier les rencontres. Elles ont pour but également de renforcer de beaucoup le sentiment d'appartenance de nos membres et la vie associative de l'organisme.



Pendant les rencontres d'information, M. Henri Lafrance, directeur (ou d'autres membres du conseil d'administration) présente également l'Association, ses principales revendications politiques et sociales. On incite les membres sympathisant à sensibiliser et à dénoncer auprès des élus les situations injustes ou problématiques que vivent les grands-parents. Cette année, l'AGPQ a organisé 15 rencontres d'information.

Parfois, des groupes d'aînés, de familles ou de femmes nous invitent à rencontrer leurs membres pour leur expliquer les difficultés vécues par les grands-parents. Cette année, nous avons répondu à la demande de quatre groupes d'aînés, soit à Québec, à Saint-Léonard (Montréal), Rivière-des-Prairies (Montréal), la Maison des grands-parents (Sherbrooke) et l'Association des retraités de l'Enseignement (Saint-Hyacinthe).

Rencontres d'information 2018-2019

NB.	Endroit	Date	Type
1	Restaurant St-Hubert, Montréal	15 avril 2018	M
2	Hôtel le Mortagne, Longueuil	3 juin 2018	M
3	Bibliothèque de Rivière-des-Prairies, Montréal	9 septembre 2018	E
4	Restaurant St-Hubert, Montréal	14 octobre 2018	M
5	Campus de Longueuil, Université de Sherbrooke	18 novembre 2018	M
6	Hôtel et Suites Normandin, Québec	9 décembre 2018	M
7	Hôtel et Suites Normandin, Québec	13 janvier 2019	M
8	Coopérative funéraire de l'Estrie, Sherbrooke	29 janvier 2019	E
9	Restaurant St-Hubert, Montréal	3 février 2019	M
11	Présentation à Saint-Léonard	7 février 2019	E
12	Restaurant St-Hubert, Drummondville	10 mars 2019	M
13	Restaurant Le Lussier, Saint-Hyacinthe	28 mars 2019	E
14	Restaurant St-Hubert Montréal	7 avril 2019	M
15	Hôtel et Suites Normandin, Québec	14 avril 2019	M

M = Organiser principalement pour les membres

E = Organiser à la demande de groupes externes pour informer leurs membres



Rencontres individuelles ou en petits groupes

Mme Monic Avoine a rencontré à plusieurs reprises des grands-parents, surtout des grands-mères, parfois en couple, qui avaient besoin de parler plus longuement que par appel téléphonique

Ce service présentement n'est offert que dans la région métropolitaine de Québec. Il sera étendu aux autres régions aussitôt que nos capacités financières le permettront.

À chaque rencontre, un bon déroulement est assuré dans un cadre confidentiel et dans le respect de tous.

Date	Endroit
2018-06-13	Rencontre Maison de la Famille à Québec
2018-10-26	Rencontre Maison de la Famille à Québec
2019-01-18	Rencontre Maison de la Famille à Québec
2019-01-26	Rencontre grand-mère à Québec
2019-03-04	Rencontre grand-mère à Québec

Rencontres du conseil d'administration

Date	Événement
2018-05-06	Conseil d'administration de l'AGPQ
2018-06-03	Conseil d'administration de l'AGPQ
2018-06-22	Conseil d'administration de l'AGPQ
2018-09-24	Conseil d'administration de l'AGPQ
2018-10-19	Conseil d'administration de l'AGPQ
2018-11-15	Conseil d'administration de l'AGPQ
2019-03-18	Conseil d'administration de l'AGPQ
2019-05-16	Conseil d'administration de l'AGPQ

Membres du Conseil d'administration 2018-2019



Mme Monic Avoine, V.P.
Responsable ligne d'écoute



M. Henri Lafrance
Président directeur



Me Luc Trudeau
Administrateur



Mme Céline Pichette, V.P.
Responsable Page Facebook



M. Claude Roch, secrétaire
Administrateur



Mme Vita Fontana
Administratrice



M. Peter Eusanio

Responsable Volet anglophone

Réseautage de l'Association des grands-parents

Membre des organismes nationaux suivants :

- Famille Point Québec
- Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)
- Regroupement des organismes en défenses collectives des droits (RODCD)

Membre des organismes régionaux suivants :

- Accès bénévolat (Montréal Est)
- Aînés Solidaires (AS) de Centraide Capitale-Nationale
- Centre d'accompagnement et d'assistance aux plaintes de la Capitale-Nationale
- Centre de développement communautaire de Beauport (CDC-Beauport)
- Centre d'information et de référence de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches soit le service 211
- Centre d'action bénévole de Québec
- Centre d'aide et d'action bénévole de Charlesbourg (CAABC)
- Centre d'action bénévole Aide 23
- Centre d'action bénévole de Montréal
- Centre d'action bénévole de l'Ouest-de-l'île
- Pétales Québec
- Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal (via sa section régionale)
- Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale
- Table de concertation de l'Ouest-de-l'Île

Relations de partenariat et de collaboration avec les organismes suivants :

- AFÉAS (Association féminine d'éducation et d'action sociale)
- Association de défense des droits des retraités (AQDR)
- FADOQ - Mouvement des Aînés du Québec
- Ville de Beauport

Le réseautage de l'Association des grands-parents

Date	Événement
2018-04-04	Corporation de développement communautaire de Beauport
2018-04-04	Table de concertation des personnes âgées de l'Île-de-Montréal
2018-04-04	Centre d'action bénévole de Québec
2018-04-25	Table de concertation des personnes âgées de la Capitale Nationale
2018-05-05	35 ^e Mouvement Retrouvailles
2018-05-16	Projet de regroupement des groupes d'aînés à Montréal (Édifice)
2018-05-22	Réseau québécois de l'action communautaire autonome
2018-05-23	Centre d'action bénévole de Québec
2018-05-24	Famille Point Québec
2018-05-25	Regroupement des organismes en défense collective des droits
2018-05-31	Centre d'action bénévole de Charlesbourg
2018-06-07	Table de concertation des personnes âgées de l'Île-de-Montréal
2018-06-12	Auditions de la Commission citoyenne sur le droit de la famille à Québec
2018-06-12	Pétales Québec
2018-06-13	Table de concertation des personnes âgées de la Capitale Nationale
2018-06-13	Maison de la Famille
2018-06-14	Association québécoise des retraités du réseau public
2018-06-15	Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs Québec Métro
2018-06-18	Centre d'action bénévole de Québec
2018-06-19	Table de concertation des personnes âgées de l'Île-de-Montréal
2018-06-27	Auditions de la Commission citoyenne sur le droit de la Famille à Montréal
2018-06-27	Carrefour sur aliénation parentale
2018-07-18	Centre d'action bénévole de Québec
2018-08-29	Centre d'action bénévole de Québec
2018-09-19	Famille Point Québec
2018-09-24	Centre d'action bénévole de Québec
2018-09-26	Table de concertation des personnes âgées de la Capitale Nationale
2018-10-02	Famille Point Québec
2018-11-06	Aide 23
2018-11-17	Journée de l'Homme
2018-11-28	Table de concertation des personnes âgées de la Capitale Nationale
2018-11-29	Regroupement des organismes en défense collective des droits
2018-12-04	Réseau québécois de l'action communautaire autonome
2018-12-11	Centre d'action bénévole de Québec
2018-12-19	FADOQ
2018-12-20	Centre d'action bénévole de Québec
2019-01-31	Famille Point Québec
2019-01-05	Centre d'action bénévole de Québec
2019-01-06	Centre d'action bénévole de Charlesbourg
2019-02-17	Perspective 50+
2019-02-20	Table de concertation des personnes âgées de l'Île-de-Montréal
2019-02-27	Réseau québécois de l'action communautaire autonome
2019-03-06	Centre d'action bénévole de Québec
2019-03-25	Perspective 50+
2019-03-26	Famille Point Québec

ANNEXE 1 – Appels téléphoniques

L'AGPQ est un organisme national desservant les 17 régions administratives du Québec.

Voici des statistiques sur la provenance par région des grands-parents qui ont appelé la ligne d'écoute de l'Association des grands-parents du Québec au cours des quatre dernières années. Les personnes qui n'ont pas laissé leurs adresses ne sont pas incluses dans ce tableau.

Code régional	Région	Appelants AGPQ	Pourcentage AGPQ	Poids démographique région / Province	Population
01	Bas-Saint-Laurent	63	2.02%	2.35%	197 384
02	Saguenay/Lac-Saint-Jean	77	2.47%	3.31%	277 406
03	Capitale-Nationale	520	16.68%	8.88%	745 135
04	Mauricie	119	3.82%	3.21%	269 332
05	Estrie	105	3.37%	3.89%	326 476
06	Montréal	558	17.90%	24.19%	2 029 379
07	Outaouais	114	3.66%	4.66%	390 830
08	Abitibi-Témiscamingue	44	1.41%	1.76%	147 508
09	Côte-Nord	23	0.74%	1.09%	91 213
10	Nord du Québec	2	0.06%	0.54%	45 558
11	Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	18	0.58%	1.08%	90 709
12	Chaudière-Appalaches	160	5.13%	5.08%	426 130
13	Laval	146	4.68%	5.16%	432 858
14	Lanaudière	261	8.37%	6.05%	507 947
15	Laurentides	289	9.27%	7.28%	611 019
16	Montérégie	542	17.38%	18.52%	1 554 282
17	Centre-du-Québec	77	2.47%	2.95%	247 333
	Le Québec	3118	100.00%	100.00%	8 390 499

ANNEXE 2 – Infolettre

L'AGPQ est un organisme national desservant les 17 régions administratives du Québec.

Voici des statistiques sur la provenance par région des grands-parents qui se sont inscrits sur la liste de diffusion de l'AGPQ.

Code régional	Région	Abonnés	Pourcentage AGPQ	Poids démographique région / Province	Population
1	Bas-Saint-Laurent	17	1,74%	2.35%	197 384
2	Saguenay/Lac-Saint-Jean	20	2,04%	3.31%	277 406
3	Capital-Nationale	157	16,05%	8.88%	745 135
4	Mauricie	29	2,97%	3.21%	269 332
5	Estrie	33	3,37%	3.89%	326 476
6	Montréal	221	22,60%	24.19%	2 029 379
7	Outaouais	39	3,99%	4.66%	390 830
8	Abitibi-Témiscamingue	20	2,04%	1.76%	147 508
9	Côte-Nord	4	0,41%	1.09%	91 213
10	Nord du Québec	2	0,20%	0.54%	45 558
11	Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	3	0,31%	1.08%	90 709
12	Chaudière-Appalaches	51	5,21%	5.08%	426 130
13	Laval	35	3,58%	5.16%	432 858
14	Lanaudière	72	7,36%	6.05%	507 947
15	Laurentides	87	8,90%	7.28%	611 019
16	Montérégie	164	16,77%	18.52%	1 554 282
17	Centre-du-Québec	24	2,45%	2.95%	247 333
	Le Québec	978	100.00%	100.00%	8 390 499

ANNEXE 3 – Adeptes Facebook

D'où viennent les personnes qui suivent notre page Facebook. Ce sont des femmes à 82% et des hommes à 18%.

Pays	Vos adeptes
Canada	1 241
France	17
Tunisie, Maroc, Algérie, Liban	17
États-Unis d'Amérique	5
Espagne, Italie	4
Autres pays	18
Ville	Vos adeptes
Montréal	231
Québec	181
Laval	38
Longueuil, Brossard	43
Gatineau	35
Trois-Rivières, Shawinigan	40
Sherbrooke	26
Saint-Jérôme	21
Lévis, St-Georges	26
Saint-Jean-sur-Richelieu	18
Repentigny, Terrebonne	35
Chicoutimi, Alma, Dolbeau-Mistassini	24
Drummondville	13
Granby	12
Saint-Hyacinthe	12
Gaspé, Matane	16
Joliette,	9
Chambly,	8
Lachute	8
Mirabel	8
Rimouski	8
Salaberry-de-Valleyfield	8
Victoriaville	8
Saint-Lin, Laurentides,, Mascouche	21
Sept-Îles	7
Lac-Brome	6
Lac-Mégantic	6
Mont-Laurier	6
Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Amos	16
Sorel-Tracy	6
Ste-Anne-des-Plaines	5
Contrecoeur	5
Deux-Montagnes	5

ANNEXE 4 – Extrait du Rapport de la Commission citoyenne

Extrait du rapport final de la Commission citoyenne sur le droit de la famille en regard de la famille élargie et des grands-parents. Septembre 2018, sous la présidence de Me Alain Roy et Me Jean-Paul Dutrisac. Vous trouverez sur le site internet de la Commission citoyenne le rapport

D- La famille élargie, les proches et les autres...

« Il faut tout un village pour élever un enfant. » Ce proverbe est aujourd’hui criant de vérité. L’enfant évolue désormais au sein de milieux familiaux autour duquel gravitent ou se relaient différents acteurs. Parmi ces acteurs se trouvent le beau-parent (1) et les grands-parents qui sont régulièrement appelés à exercer des fonctions parentales (2). Il arrive par ailleurs qu’un enfant doive être confié à un tiers pour une période prolongée. Il arrive également que ce tiers profite de son autorité et de sa situation pour abuser de ses pouvoirs et de l’enfant (3).

1. Le beau-parent, un repère pour l’enfant

Comme l’explique la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), le phénomène des familles recomposées n’est plus marginal⁽³⁰⁶⁾. Les enfants sont de plus en plus nombreux à vivre dans un environnement composé d’un parent et de son nouveau conjoint ou de sa nouvelle conjointe, et ce, de plus en plus tôt dans leur vie. Le rôle de celui ou de celle qu’on appelle communément « beau-parent » n’est toutefois pas uniforme. Si certains beaux-parents feront preuve de réserve dans leurs rapports avec l’enfant, d’autres, en revanche, s’investiront pleinement auprès de lui et contribueront activement à son développement.

Selon plusieurs des personnes et des organismes entendus par la Commission, la loi doit préserver les « liens significatifs » qu’un enfant peut avoir tissés avec son beau-parent, notamment après l’éclatement de la famille recomposée⁽³⁰⁷⁾. C’est là d’ailleurs l’une des recommandations phares du Comité consultatif sur le droit de la famille⁽³⁰⁸⁾. On insiste toutefois sur l’importance de bien baliser le concept. La durée de la relation, l’âge de l’enfant et la nature des rapports qu’il entretient avec son autre parent constituent autant de critères qui pourraient ici s’avérer pertinents⁽³⁰⁹⁾.

Cela dit, l’Association des jeunes notaires du Québec s’oppose à la recommandation du Comité consultatif sur le droit de la famille d’instituer une présomption favorable au maintien du lien significatif. À son avis, il doit incomber au beau-parent de prouver que le maintien du lien est dans le meilleur intérêt de l’enfant, et non au parent (son ex-conjoint) de démontrer qu’il en va autrement⁽³¹⁰⁾. Cet avis est partagé par la FAFMRQ et par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, qui s’inquiètent au passage des défis que le maintien des relations de l’enfant avec le beau-parent pourrait poser en contexte de violence conjugale⁽³¹¹⁾.

Mis à part le lien de l'enfant avec son beau-parent, les relations de l'enfant avec ses demi-frères et demi-sœurs devraient également, aux dires de certains, faire l'objet d'une attention particulière ⁽³¹²⁾. Le maintien de telles relations après l'éclatement de la famille recomposée serait également de nature à favoriser le développement de l'enfant ⁽³¹³⁾.

2. Les grands-parents, toujours plus présents

L'importance des grands-parents dans la vie de l'enfant ne fait plus de doute aujourd'hui. L'inverse est aussi vrai. Plusieurs personnes et organismes ont confié à la Commission le désarroi et la détresse que vivent certains grands-parents qui se voient privés de contacts avec leurs petits-enfants à la suite du décès de leur enfant (qui en est le parent) ou de sa séparation conjugale. Il arrive parfois que l'ex-conjoint(e) tente de limiter, voire de bloquer, les contacts de l'enfant avec eux. Un tel comportement, affirme Me Luc Trudeau, avocat spécialisé dans le domaine, est tout à faire contraire au principe de l'article 611 du Code civil qui présume de l'intérêt de l'enfant à entretenir des relations personnelles avec ses grands-parents.

Me Trudeau, tout comme les représentants de l'Association des grands-parents du Québec (AGPQ)⁽³¹⁴⁾, considère en outre que le terme « grands-parents » contenu dans l'article 611 du Code civil est trop étroit en ce qu'il ne permet pas d'englober les arrière-grands-parents, comme c'est le cas en France ⁽³¹⁵⁾. De nos jours, ceux-ci peuvent également jouer un rôle de premier plan auprès de l'enfant.

L'AGPQ a par ailleurs sensibilisé la Commission aux conséquences dramatiques que l'adoption intrafamiliale fait peser sur les grands-parents. Pour illustrer son propos, l'organisme rapporte l'histoire d'une grand-mère ayant perdu tout contact avec sa petite-fille à la suite du décès de sa propre fille ⁽³¹⁶⁾. Après avoir refait sa vie avec une autre femme, le père de l'enfant s'est prévalu du droit que lui accorde le Code civil de consentir à l'adoption de l'enfant en faveur de sa nouvelle conjointe, ce qui a mené à la rupture du lien de filiation maternelle d'origine et, partant, transformé la grand-mère maternelle en pure étrangère d'un point de vue légal) ⁽³¹⁷⁾.

Comme l'expliquent l'AGPQ et Me Luc Trudeau, les grands-parents n'ont aucun contrôle sur les procédures d'adoption – lesquelles ne leur sont d'ailleurs pas systématiquement signifiées –, malgré les conséquences qui en résultent sur le lien qui les unit à leurs petits-enfants ⁽³¹⁸⁾. Selon l'avocat, l'article 611 du Code civil devrait être modifié de manière à ce que la présomption qui y est énoncée soit maintenue à l'égard des grands-parents d'origine, malgré la perte de leur statut en raison de l'adoption intervenue ⁽³¹⁹⁾.

On a également porté à l'attention de la Commission l'importance que revêt la question du maintien des relations de l'enfant avec ses ascendants pour de nombreuses familles immigrantes, en raison de la place prépondérante que leur culture accorde à la famille élargie. Plaidant en faveur d'une plus grande reconnaissance des réalités que vivent les familles immigrantes transnationales ⁽³²⁰⁾, l'organisme Rencontre interculturelle des familles de l'Estrie (RIFE) fait valoir l'intérêt d'étendre la réflexion au-delà des frontières.

Il faut, affirme RIFE, assurer la sauvegarde des liens de l'enfant avec ses grands-parents ou autres ascendants, même si ceux-ci sont demeurés dans le pays d'origine⁽³²¹⁾.

RÉFÉRENCES

306. FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC (FAFMRQ), Le droit familial : un enjeu d'égalité !, mémoire présenté le 14 mai 2018, p. 7.

307. Ibid. ; RÉSEAU NOTARIAL PLUS, mémoire présenté le 27 juin 2018, p. 8; OBSERVATOIRE JACQUES GRAND' MAISON, mémoire présenté le 27 juin 2018, p. 26.

308. COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DROIT DE LA FAMILLE, Alain ROY (prés.), Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales, Montréal, Éditions Thémis, 2015, p. 291, p. 307 et s.

309. Propos tenus par les représentantes de l'ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DE LA MRC MARIACHAPDELAINE, lors de l'audition à Saguenay, le 22 mai 2018.

310. ASSOCIATION DES JEUNES NOTAIRES DU QUÉBEC, mémoire présenté le 12 juin 2018, p. 9 et 10.

311. FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC, Le droit familial : un enjeu d'égalité !, mémoire présenté le 14 mai 2018, p. 7 et REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE, Droit de la famille : viser la protection des femmes et des enfants, mémoire présenté le 14 juin 2018, p. 22 et 23.

312. Témoignage de madame L., transmis à la Commission le 23 avril 2018.

313. Voir, à ce sujet, Claudine PARENT et Marie-Christine SAINT-JACQUES, La famille recomposée. Des escales, mais quel voyage !, 2e éd., Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 2015.

314. ASSOCIATION DES GRANDS-PARENTS DU QUÉBEC, mémoire présenté le 12 juin 2018, p. 3 et 5.

315. Art. 371-4 C. civ. Fr. : « L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit. Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non, en particulier lorsque ce tiers a résidé de manière stable avec lui et l'un de ses parents, a pourvu à son éducation, à son entretien ou à son installation, et a noué avec lui des liens affectifs durables. »

316. ASSOCIATION DES GRANDS-PARENTS DU QUÉBEC, mémoire présenté le 12 juin 2018, annexe 1.

317. C.c.Q., art. 555 et 577. Voir Alain ROY, « L'adoption intrafamiliale : une institution à remanier en fonction des besoins identitaires de l'enfant », dans Service de la formation continue du Barreau du Québec, vol. 273, Développements récents en droit familial, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2007, p. 1.

318. Propos tenus lors de l'audition du 27 juin 2018, à Montréal.

319. Selon la Fédération des parents adoptants du Québec, on pourrait également répondre à la problématique en envisageant l'idée d'une adoption sans rupture du lien d'origine. Voir FÉDÉRATION DES PARENTS ADOPTANTS DU QUÉBEC, mémoire présenté le 13 juillet 2018, p. 3.

320. Voir le présent rapport, Partie I, section C, 2, c) « Les familles transnationales quand les responsabilités familiales dépassent les frontières », p. 27 et 28.

321. RENCONTRE INTERCULTURELLE DES FAMILLES DE L'ESTRIE, *Les familles immigrantes et le droit de la famille au Québec*, mémoire présenté le 5 juin 2018, p. 9.